



BREVES CFDT

Comité d'Etablissement MGEN Union du 22 novembre 2017

Communication président

MGEN est en cours de réponse au nouveau **référencement du ministère des Affaires sociales** (40.000 fonctionnaires). La MGAS affiche beaucoup de difficultés. La réponse à l'appel d'offre est prévue pour début 2018. La réponse sera double : MGEN et Harmonie Fonction publique (HFP). Une nouvelle bataille concurrentielle s'annonce (réponse commune Intériale et MNH) avec le référencement de 2 organismes sur ce ministère. MGEN et HFP sont plutôt performants par rapport à un appel à niveau de prestations élevées (et des cotisations qui ne le seraient pas).

Renforcement de nos liens avec MAEE : demande d'adhésion de la MAEE à MGEN Union, sachant que le SI MAEE est le SI de la MGEN.

Plan stratégique MGEN : il continue dans sa préparation (3000 ou 3500 réponses). Des ateliers ont été conduits dans différentes structures MGEN, dont Union. Le plan stratégique serait présenté au CCE du 21/12.

Un mot d'information sur la convention d'engagement au projet génome (VYV Care) : cela concerne Union car des directions travaillent tant pour le L2 que pour le L3. MGEN Union serait appelée à sérier les fonctions contributives au L3, en vue d'un changement de rattachement hiérarchique en interne à Union (**attention – cf CCE du 24 novembre – il n'est pas / plus question d'un transfert de salariés dont les fonctions Union sont orientées L3, vers VYV Care**). Les fonctions de la DISS ne sont pas identifiées comme contributrices en majeur au L3.

Dernier point sur Vyv : préparation de la 3^e séquence de transfert (achat et juridique). Les derniers transferts se feraient au 1^{er} décembre. Des collaborateurs transférés ont déjà changé d'employeur, mais sont restés dans nos locaux en attendant la finalisation des travaux dans les locaux de VYV (installation programmée au 8 janvier prochain). 3 refus de transfert ont été enregistrés à ce stade (2 sur consolidation comptable et, plus récemment, le refus d'un responsable juridique).

Après présentation des résultats de l'enquête Miroir, nous avons été consultés sur le transfert des salariés des fonctions RH et comptables de MGEN Technologie à MGEN Union.

Les collaborateurs transférés (L1224-1 volontaire) à Union resteraient sur leur site actuel d'exercice (Kremlin Bicêtre, Tours et Nancy).

Remarques ou questions CFDT et réponses employeur (en italique) :

De façon générale, nous comprenons la volonté de rattachement de ces fonctions à Union s'agissant d'un meilleur pilotage.

Si le maintien sur site est plutôt une bonne chose en matière de RPS, comment allons-nous établir un lien avec nos nouveaux collègues, faire en sorte qu'ils se sentent intégrés, etc ?

Liens à trouver ...

Le KB manque de place et nous en disposerons à compter du 8 janvier. Pourquoi le choix du maintien à OKB pour les parisiens ?

nathalie.cemgenunion@orange.fr

On ne peut pas dire qu'on manque de place à OKB.

Nos collègues perdent un certain nombre d'avantages. Comment la MGEN compte-t-elle compenser (perte de prime de crèche, etc ...) ?

Eventuelle mesure de compensation.

Cela signifie quoi ? Une prime ? une évolution pérenne ?

La prime de vacances est un élément de salaire, de ce point de vue il n'y aura pas de perte. Pour compenser les différentiels, MGEN privilégierait plutôt une prime de compensation. La décision définitive n'est pas encore prise. On n'est pas dans une négociation. Le rattachement à Union permettra des évolutions de carrière (par exemple l'intégration à une DRH groupe peut offrir plus d'opportunités).

La mesure est très mal perçue par les collègues, et le volontarisme du L1224-1 semble illusoire. Que deviendraient ceux qui refusent le transfert ?

Les dispositions réglementaires et juridiques seraient appliquées.

La décision heurte également sur des points tels que le rattachement à une association. Les compta /RH de Nancy ou de Tours n'ont que faire d'une association très parisienne, quand bien même ils pourraient y adhérer, ce qui n'est pas gagné (statut de la Fédération nationale des associations MGEN).

Nous avons proposé de nous renseigner auprès du Président de la FNA pour connaître les possibilités d'adhésion à une association locale pour les collègues de Nancy et Tours.

Le rattachement d'acheteurs issus de MGEN technologie au Siège national de MGEN – même s'il y a spécificités d'achats informatiques – alors que nos collègues acheteurs sont transférés à VYV, n'est pas nécessairement bien comprise.

On peut regretter l'absence de négociation sur ce transfert qui aborde le changement conventionnel. L'employeur avait contesté notre légitimité à intervenir lorsque nos collègues MOA avaient été transférés, pour conduire cette négociation au sein de MGEN Techno. Pourquoi pas l'inverse ?

A l'heure où les textes du Code du travail sont rediscutés, on peut regretter que ceux qui nous régissent encore ne soient pas complètement appliqués – rappel : l'avis du CHSCT doit être communiqué au CE au moins 8 jours avant – ce qui n'a pas été le cas – mention seule du vote du CHSCT Union au cours de ce CE- Par ailleurs, l'avis des CHSCT de MGEN Techno ne nous a pas du tout été indiqué (se sont-ils prononcés ?)

Après interruption de séance nous avons précisé que nous comprenons la volonté de meilleur pilotage qui amène à ces transferts. Cependant, compte tenu de la moindre qualité du dialogue social mis en œuvre pour concrétiser ce projet, notre vote ne reflètera pas cette dimension :

- Pour : 0
- 4 contre (CFDT et CGT)
- 2 absentions (CGC)

Prochain Comité d'Etablissement le 14 décembre 2017

Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) : <http://www.cceuesmgen.fr>

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic :

<http://www.cfdtgroupemgen.org/>